



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PV n° 03 du lundi 22/04/2024

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Florence AUBERGER	Emmanuel HODEBOURG	
Nadia DETOL	Steven CAROUPANAPOULLE	
Laure LOUISE	Grégory PREVOT	
Steve JEAN-MARIE		

La commission s'est réunie le **22/04/2024 à 14h00** pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :
Rectification des erreurs constatées par la commission et/ou signalées par les clubs :

INFORMATIONS

- Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG.
- L'article 48 du statut de l'arbitrage précise d'une part le détail des amendes infligées, et d'autre part les sanctions sportives encourues.
- La situation des clubs sera revue à la date du 15/06/2024 ; les sanctions seront réajustées en fonction du nombre de matchs effectués par les arbitres.

ERREURS CONSTATEES

- Pour donner suite aux courriels reçus de plusieurs, la commission s'est réunie afin de vérifier les erreurs signalées. Il en ressort la situation suivante (erreurs surlignées en jaune dans le tableau) :

Dans le PV du 28/06/2023, la commission a publié la situation suivante pour la saison 2023-2024 :

CLUB	Décision PV 28/06/2023	Correction SAISON 2023/2024
CSCC	2 mutés autorisés	4 mutés autorisés
GELDAR DE KOUROU	2 mutés autorisés	4 mutés autorisés
USC MONTSINERY	2 mutés autorisés	0 muté autorisé
US MACOURIA	4 mutés autorisés	2 mutés autorisés
USL MONTJOLY	4 mutés autorisés	6 mutés autorisés

Les corrections apportées ce jour, **dont les sanctions sont défavorables** (USC MONTSINERY et US MACOURIA) ne sont pas applicables pour cette fin de saison.

L'ensemble de ces rectifications sera pris en compte pour l'application du statut de l'arbitrage lors du PV de juin 2024.

DIVISION	CLUBS	2018-2019		2019-2020		Gelé		2022-2023			2024-2025	
		Nombre d'arbitres Saison 2018-2019 PV du 18/06/2019	Nombre de mutés autorisés saison 2019-2020	Nombre d'arbitres Saison 2019-2020 PV du 30/04/2020	Nombre de mutés autorisés saison 2020-2021	SAISON 2020-2021 - Gelée	SAISON 2021-2022 PAS D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	Nombre d'arbitres Saison 2022-2023 PV du 28/06/2023	Nombre de mutés autorisés saison 2023-2024 PV du 28/06/2023	Rectifications	Nombre d' arbitres saison 2023-2024	Nombre de mutés saison 2024-2025 (sous réserve du nombre de matchs effectués)
R1	CSC CAYENNE	5	6	5	6			4	2	4	5	6
R1	LE GELDAR DE KOUROU	6	6	4	6			3	2	4	3	2
R1	USC MONTSINERY	0	0	5	2			5	2	0	3	0
R2	US MACOURIA	3	6	1	4			2	4	2	1	0
R2	USL MONTJOLY	6	6	6	6			4	4	6	3	4

Madame AUBERGER n'a pas participé à la discussion ni à la décision concernant le CSCC.

La situation des clubs de FUTSAL sera étudiée dans le PV de juin 2024.

Fin de la séance à 16h00.

Secrétaire de séance

Nadia ANDRIEU-DETOL

La Présidente de séance

Florence AUBERGER